

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY
du concours d'infirmier territorial en soins généraux

- Session 2019 -

INTRODUCTION

Le concours est organisé par le Centre de Gestion de la Vendée en convention avec les Centres de Gestion des Pays de la Loire (départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe).

MISSIONS D'UN INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX

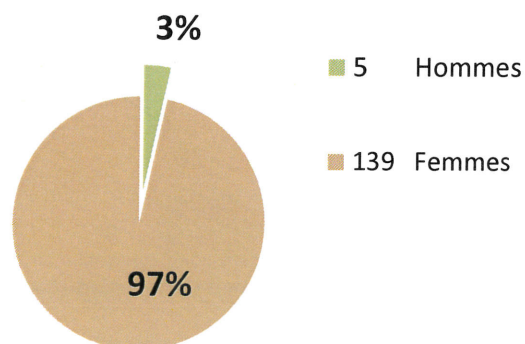
Le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux comprend les grades d'infirmier en soins généraux de classe normale, d'infirmier en soins généraux de classe supérieure et d'infirmier en soins généraux hors classe.

Ils exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics territoriaux.

Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.

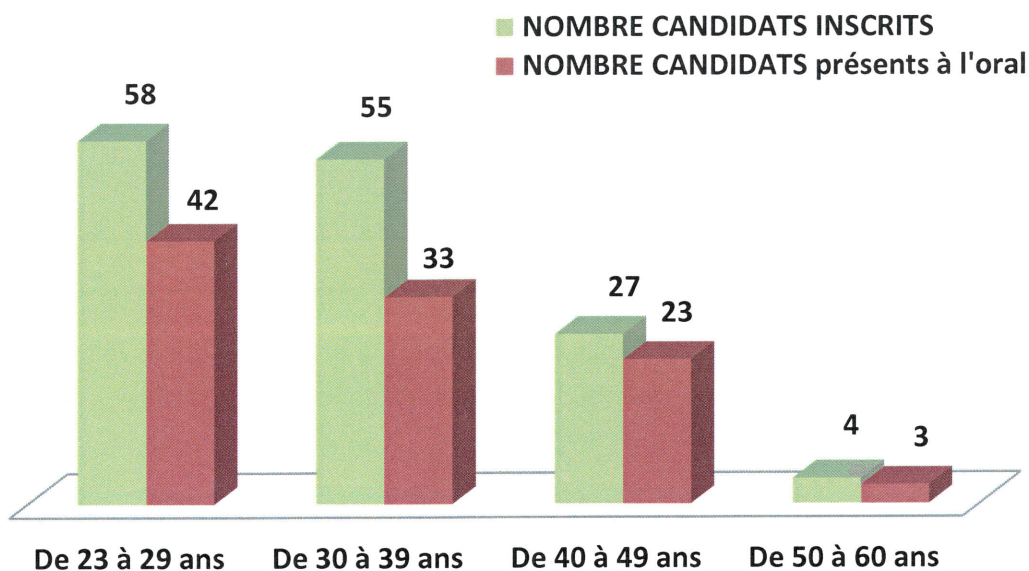
PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS/ADMIS A CONCOURIR

■ Répartition hommes / femmes

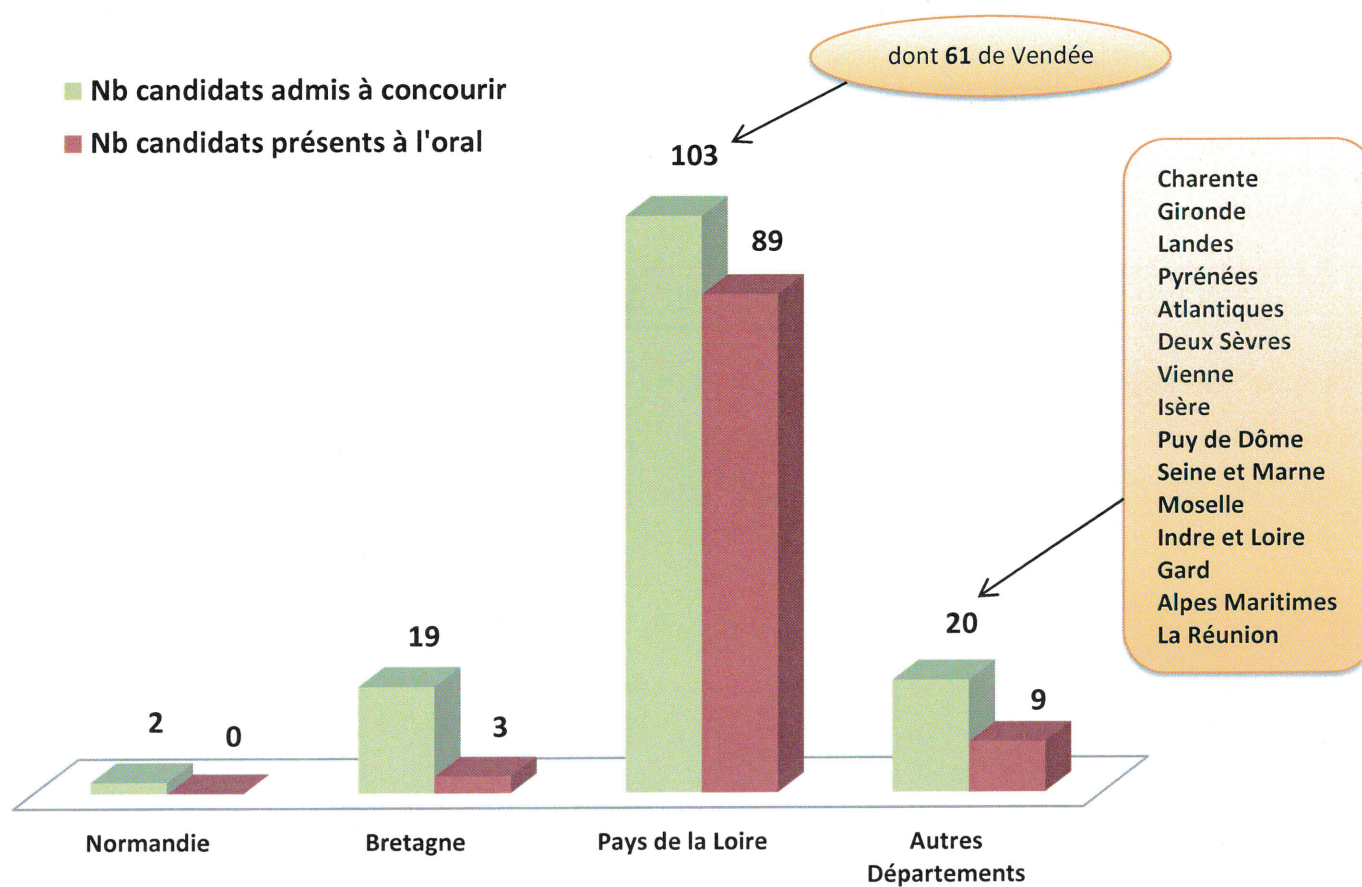


4 hommes sur 5
se sont présentés à l'oral

■ Répartition par tranche d'âge



■ Répartition géographique des candidats admis à concourir



ÉPREUVE ORALE

- Intitulé de l'épreuve :

Un entretien ayant pour point de départ un **exposé** du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa **capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à travailler, sa **motivation** et son **aptitude** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé)

La réglementation en vigueur ne fixe aucun programme pour cette épreuve.

- Dates et lieu de l'épreuve orale :

Elle s'est déroulée sur 3 jours : les 5, 6 et 7 février 2019, à la Maison des Communes.

- Déroulement de l'épreuve orale :

Le jury a décidé de constituer trois groupes d'examineurs composés de 3 personnes :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

Motivation et aptitude à se présenter	5 points
Capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel	3 points
Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	12 points

- Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Nbre d'admis à concourir	144
Nbre de présents à l'oral	101
Absentéisme	29.86 %

- Chiffres de l'épreuve orale :

$5 \leq N \leq 10$	$10 \leq N \leq 12$	$12 \leq N \leq 14$	$14 \leq N \leq 16$	$16 \leq N \leq 20$	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS
36	14	18	16	17	101
35.64 %	13.86 %	17.82 %	15.85 %	16.83 %	100 %
Note la plus basse : 5.00/20 Note la plus haute : 19.00/20					

Ci-dessous, la **moyenne générale** des notes obtenues par les candidats :

- 13.22/20 (session 2015),
- 14.72/20 (session 2017),
- 11.83/20 (session 2019).

ADMISSION

- Résultat d'admission :

Après délibération, le jury a fixé le seuil d'admission à 13.00/20 et a attribué les 40 postes ouverts à ce concours.

- Profil des candidats admis :

Sur les 40 candidats admis, 38 sont des femmes (95 %).

Dans ces lauréats, 34 sont domiciliés dans les Pays de la Loire (85 %).

BILAN 2019 ET COMPARAISON AVEC LES SESSIONS 2017 ET 2015

Session	Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents aux épreuves orales	Seuil Admission	Nbre de postes ouverts	Nbre de lauréats
2019	144	101	13/20	40	40
2017	135	101	16/20	40	40
2015	102	73	15/20	30	30

Fait à La Roche sur Yon, le 7 novembre 2019

La Présidente du jury,



Isabelle Vollet

Isabelle VOLLOT